

## Relations CP – CDA

### Procès-verbal de la réunion Relations CP-CDA du 09 mai 2022

#### Présents :

Bruxelles – Brabant Wallon	:	B. Claes
Hainaut	:	C. Notelaers
Liège	:	B. Lebrun, B. Riga
Luxembourg	:	J. M. Fivet, P. Groos
Namur	:	J. Lauwerys, O. Pierre
Présidente Département	:	I. Delrue
Secrétaire Département	:	C. Nicolas

#### Invités présents :

J.P. Delchef, Président du CDA  
J. Nivarlet, Vice-Président du CDA  
M-T. Joliet, Département Championnat  
S. Faraone, Département Coupes AWBB  
P. Thomas, Commission informatique

---

#### **1. Accueil des représentants**

J. P. Delchef remercie les participants présents.  
Il souhaite s'entretenir avec les CP avant les assemblées provinciales.

#### **2. Pandémie COVID-19**

Le CDA remercie les CP d'avoir poursuivi et clôturé les différentes compétitions, vu les circonstances de la saison 2021-2022. Il transmet également les félicitations de V. Glatigny, Ministre des Sports.

Le CDA remercie les CP pour leur présence aux nombreuses réunions et pour la prise de décisions cohérentes et communes dans la gestion des compétitions régionales et provinciales.

#### **3. Assemblées provinciales 2022**

##### **3.1. Date :**

Application de l'article PA 39 : Organisation de l'assemblée provinciale 28 jours avant l'AG de l'AWBB.

Saison 2021-2022 est particulière, il y a suffisamment de justificatifs par rapport au respect de la norme statutaire.

L'objectif des AP est de préparer la saison prochaine.

##### **3.2. Modalités :**

Organisation en présentiel : Hainaut, Namur, Luxembourg, BBW

Organisation en distanciel : Liège. Acté par le CDA.

##### **3.3. Ordre du jour des AP :**

L'ordre du jour est à transmettre au Département Relations CP-CDA, afin de permettre des échanges si le besoin s'en fait ressentir. Vu les délais courts, un retour sera envoyé dans les meilleurs délais, dès réception de l'ordre du jour.

CP HNT demande une précision concernant la décharge des comptes lors de l'AP.

Pas de décharge pour les CP pendant 2 ans à la suite de la pandémie COVID 19. Les comptes sont contrôlés par la Commission Financière.

*P. Thomas* : précise qu'en l'absence de vérification aux comptes, la vérification par la Commission Financière est valide.

Les CP n'ont plus de vérificateurs aux comptes ou font appel à 2 parlementaires (CP LGE).

*J.P. Delchef* : Le point est maintenu : Bilan, approbation du rapport, décharge au CP

### **3.4. Documents à envoyer aux clubs :**

- *J.P. Delchef* rappelle que tous les documents avec sujet de vote (PA 23) doivent être transmis aux clubs afin de leur permettre d'en prendre connaissance et de voter en connaissance de cause.
- *CP HNT* : l'ordre du jour est paru
- *CP BBW* : Les documents ont été envoyés aux clubs et au CDA. Il manque le rapport de la CFA, qui sera finalisé cette semaine.
- *CP LUX* : Est en attente des points du CDA pour envoyer les documents.
- *CP NAM* : Les documents sont en cours d'élaboration.
- *CP LGE* : Les documents sont en cours d'élaboration.

### **3.5. Rôle du CDA pendant les AP :**

Le Cda se réserve le droit d'intervenir afin d'éviter tout quiproquo dans la préparation de la saison 2022-2023.

### **3.6. Publicité des décisions (+ règlements PO et Coupes) :**

*J.P. Delchef* souligne l'importance de la publication des décisions et des règlements de play-offs et de Coupe et ce, dans les meilleurs délais.

### **3.7. Communication du CDA :**

- Projet Mini Basket :
  - o Bilan 2021-2022 : Evaluation et réalisation au niveau de l'AWBB et des Provinces
  - o Calendrier des activités de la saison 2022-2023
- Feuille électronique
- Décisions de l'AG du 26/03/2022
- PM 12
  - o Certaines Provinces, via les parlementaires, ont informé les clubs, des modalités d'application du PM 12.  
Deux réunions ont été organisées dans la Province du Hainaut.  
Le CP LUX et le CP BBW ont envoyé un document informatif aux clubs de leur Province.  
CP LGE : Le groupe des parlementaires, qui n'a pas voté pour la réforme du PM 12, a pris la décision de ne pas communiquer à ce sujet.  
B. Riga : Le texte est compliqué, il demande au CDA de communiquer vers les clubs et à avoir des exemples chiffrés.  
Le CDA a fait un rappel aux groupes des Parlementaires des provinces, rappel qui doit être suivi de faits.
  - o Le CDA, propose de répondre aux questions des clubs, lors d'une réunion programmée une heure avant le début de l'AP de chaque Province. La FAQ sur le site de l'AWBB est une base de référence.  
Les CP, à l'exception du CP Liège vu la tenue de la réunion en distanciel, acceptent cette proposition et vérifient la disponibilité des différentes salles.  
Le CP Liège, vu la date de l'AP (06/06/22), demande à organiser une réunion à une date préalable à l'AP. La date sera fixée après la réunion de ce jour.
- Crehan Tour 3X3
- Formation des cadres

Hormis le PM 12, les points du CDA pourraient faire l'objet d'une communication préalable aux clubs.

Le CDA propose de transmettre les documents aux clubs, via les CP. Cette manière de procéder permettra de répondre aux questions, après la lecture des documents par les clubs ou à la suite d'un exposé succinct lors des AP.

Le contenu de la présentation du CDA sera transmis aux clubs pour le 16/05/22.

Durée estimée de la communication du CDA (sans le PM 12) : 30 minutes

But : aller à l'essentiel et répondre aux questions des clubs.

#### **4. Feuille électronique**

- Obligation d'utiliser la feuille électronique pour toutes les compétitions (Maxi Basket) à partir de la saison 2022-2023.
- Organisation d'un groupe de travail prochainement pour traiter les points en suspens. Transmission des points à améliorer à P. Thomas
- Disponibilité d'un nouveau système de gestion des licences à partir du 01/07/22 (Plus de liste manuelle pour les mutations administratives).
- Système de vérification automatique des feuilles prévu pour le début du championnat. Les 1ers matchs de coupe ne bénéficieront pas encore de ce nouveau système de vérification, la vérification sera manuelle.
- Pour les feuilles Mini Basket, l'utilisation de la feuille format papier sera ajoutée au règlement du Mini Basket.
- Possibilité de téléchargement du certificat médical, par le club, à partir du 01/07/22. Le certificat médical sera validé par le Secrétariat Général et sera valable pour toute la saison. Le certificat format papier restera valable pour la saison 2022-2023.
- Compensation : possibilité de télécharger une liste des frais. Pas d'imputation automatique actuellement.
- Tournois : création d'un profil pour rencontre en dehors de la salle du club.

#### **5. Réalisation des calendriers dans Big Captain**

Une réunion pour la préparation des calendriers sera organisée prochainement.

Plusieurs soucis, qui ont obligé à réinitialiser la feuille électronique, ont été rencontrés cette saison. Un des soucis est lié au n° de match. Chaque Province a actuellement sa manière d'identifier les rencontres.

Après réflexion avec O. Pierre, les calendriers seront élaborés avec une nomenclature identique (alphanumérique) pour toutes les provinces.

On garde les 2 lettres de la Province, suivie d'un n° en fonction du type de compétition (1 : championnat, 2 : coupe, 3 : amical, 4 : tournoi, ...). On complète avec le n° de série, le n° de la journée et le n° de rencontre.

La recherche d'une rencontre par le nom du club sera toujours possible.

Accord des 5 CP sur cette manière de faire.

#### **6. Propositions statutaires envisagées par le CdA**

- *PJ 3* : Interdiction de cumul

Il y a un déficit constant des organes judiciaires. La situation est très compliquée dans certaines provinces. Le CJP Namur a proposé de se mettre à disposition des autres instances judiciaires, afin de les aider.

Le CDA, avec l'accord de la Commission Législative, propose d'autoriser un joueur, évoluant en provincial à siéger au Conseil Judiciaire régional et inversement (sauf si son club est partie prenante).

- *PC 62* : Formation des divisions, octroi des places vacantes en championnat régional.

Actuellement, le nombre d'équipes inscrites est pris en considération.

Une discussion est en cours au sein du CDA afin de modifier l'ordre de priorité chaque saison, si une place est vacante (second montant).

Le CDA demande l'avis des 5 CP :

CP LGE : est contre la proposition. Liège est la province avec le plus d'équipes, elle doit rester prioritaire si second montant demandé.

CP LUX : accord pour la proposition du CDA

CP HNT : Il y a moins de montants qu'avant (fusion des clubs, peu d'arrêt). Si un montant est demandé, c'est d'office la province de Liège qui est prioritaire actuellement.

Principe proposé: L'ordre actuel est gardé mais on décale de 1 chaque saison. Si une année il n'y a pas de montant supplémentaire, la province qui devait en bénéficier garde la priorité la saison suivante

sinon elle perd son tour ce qui n'est pas correct

Selon ce principe, le CP HNT est d'accord pour une tournante.

CP NAM : Accord pour la tournante comme présentée par le CP HNT.

CP BBW : Accord pour la tournante comme présentée par le CP HNT.

- **PC 1** : Obligations des clubs : en attente

Le PC 1 n'est pas appliqué de manière cohérente dans toutes les provinces. Un questionnaire est en cours d'élaboration et sera transmis aux 5 CP.

La liste des arbitres et des ayants droits ne doit plus être envoyée, elle est supprimée dans les statuts.

*CP HNT* : Le quota (2 matchs/mois) est défini avant le 01/07. Le PC 1 est appliqué toute la saison sauf en juin et juillet.

En août 2021, le PC 1 n'a pas été appliqué. En septembre, PC 1 appliqué sur base des inscriptions, les matchs sifflés ne sont pas pris en compte. A partir d'octobre, PC 1 est appliqué.

Le CP HNT espère que l'application

est identique dans toutes les provinces.

*CP LGE* : Calcul fait 2 x/an. PC 1 est appliqué. Nombreuses amendes aux clubs. Ne permet pas d'attirer les arbitres. Se pose la question de l'utilité du PC 1.

*CP BBW* : Le quota rencontre/arbitre n'est pas défini. Nombreuses interpellations par rapport à l'application du PC 1. Le PC 1 est compliqué à appliquer.

*Conclusion* : Réflexion à avoir sur l'utilité du PC 1.

## 7. **Statuts de l'ASBL**

Les statuts de l'ASBL doivent être revus afin d'être en adéquation avec le nouveau Code des Sociétés et des Associations (Application au 01/01/2024). Un projet a été transmis à la Commission Législative.

Un travail au niveau des règles de fonctionnement de l'AWBB doit aussi être entrepris mais il prendra du temps.

## 8. **Divers**

- *CP BBW* : Le CP BBW est en reconstruction. Le CP est mis à mal à la suite de nombreuses interpellations (PC 1, PC 73, règlements de coupe).

Plusieurs forfaits et non application du PC 73. Le CJP a infligé des amendes aux clubs.

La saison est compliquée.

- *CP LGE* : Demande la correction de faute d'orthographe sur la feuille électronique ('S'surnuméraire)

- *M.T. Joliet* : Point inscription en régionale :

- *Championnat régional Messieurs* : pas de désistement, 5 montants, 5 descendants

- *Championnat régional Dames* :

- R 1 : 1 désistement, en attente d'un montant.

- R 2 : 5 montants, 3 ou 4 places vacantes. Le tour des Provinces sera fait.

Demande aux CP d'envoyer les noms des équipes montantes.

*CP LGE* : pas de montant supplémentaire

*CP HNT* : Le CP lance la demande aux clubs

*CP NAM* : Ce point est prévu dans le règlement des PO, si demande avant le 25/05. 2 montants pour la province de Namur.

*CP BBW* : Le CP demande aux clubs.

*CP LUX* : Si le champion ne monte pas, il aura un remplaçant.

*M.T. Joliet* : Possibilité de test match avec les candidats descendants si nombre insuffisant de montants provinciaux.

- *S. Faraone* : Les inscriptions en Coupe AWBB se poursuivent. Date limite le 25/05/2022.

JP Delchef remercie les participants pour les débats constructifs. Il leur souhaite bon courage pour la préparation de la saison 2022-2023 et de bonnes futures vacances.

Isabelle DELRUE  
Présidente du Département

Catherine NICOLAS  
Secrétaire du Département